



Communauté de Communes
Aire Cantilienne

COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 avril 2014

L'an deux mille quatorze, le 11 du mois d'avril à 20 heures 30.

Le Conseil Communautaire de l'Aire Cantilienne, dûment convoqué par Monsieur le Président par lettre en date du 4 avril 2014, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville de Chantilly, sous la présidence de Monsieur Eric WOERTH, pour la session **ordinaire**.

Étaient présents : Michel DAGNIAUX, Eric AGUETTANT, Amédée BUSSIERE, Nicolas TAVERNIER, Bertrand GUILLEMET, Eric WOERTH, Mélanie CRONNIER, Claude VAN LIERDE, Marie-Laetitia KOCH, Yves CARINI, François DESHAYES, Perrine VIRGITTI, Yves DULMET, Sophie DESCAMPS, Patrice MARCHAND, Jeannou MOREAU, Didier BRICHE, Marie-Françoise TREVISSOI, Jérôme BREUZET, Nicole LADURELLE, Michel MADELEINE, Martine MAHAUT, Sébastien COQUEREAU, Didier GARNIER, Daniel DRAY, Marie-Claire GIBERGUES, Philippe ESPERCIEUX, Christian LAMBLIN, François ROUET, Danielle DAISER, Henri HERRY, VAN GEIT, Jean-Michel BUISSON, Michel MANGOT, Sophie LOURME, Jean-Pierre LEMAISTRE, André GILLOT, Marcel SARAMITO.

Avaient donné pouvoir :

Roger POTIN-VESPERAS à Michel DAGNIAUX
Laure LIMOGES à Henri HERRY
Corry NEAU à André GILLOT

Secrétaire de séance : Sébastien COQUEREAU

Au cours de sa séance, le Conseil communautaire a :

Procédé à l'installation des conseillers communautaires, selon la répartition des sièges fixée par arrêté préfectoral du 28 octobre 2013 portant composition du conseil communautaire de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne.

Désigné Monsieur Eric WOERTH, Président de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne.

Fixé le nombre de vice-présidents à 7, répartis comme suit :

- Administration générale et aménagement du territoire,
- Finances,
- Environnement et développement durable,
- Travaux et gestion des réseaux,
- Travaux et gestion des équipements,
- Développement économique et activités hippiques,

-Tourisme, communication et promotion du territoire.

Désigné Monsieur François DESHAYES, 1^{er} vice-président de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne « Administration générale et aménagement du territoire »,

Désigné Monsieur Bertrand GUILLELMET, 2^{ème} vice-président de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne « Finances »,

Désigné Monsieur Didier BRICHE, 3^{ème} vice-président de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne « Travaux et gestion des réseaux »,

Désigné Monsieur Claude VAN LIERDE, 4^{ème} vice-président de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne « Travaux et gestion des équipements »,

Désigné Madame Corry NEAU, 5^{ème} vice-présidente de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne « Environnement et développement durable »,

Désigné Monsieur Michel MADELEINE, 6^{ème} vice-président de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne « Développement économique et activités hippiques »,

Désigné Monsieur Christian LAMBLIN, 7^{ème} vice-président de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne « Tourisme, promotion du territoire et communication »,

Approuvé la composition du bureau de la CCAC comme suit :

- | | |
|-----------------------|---|
| - le Président | - Eric WOERTH |
| - les Vice-présidents | - François DESHAYES
- Bertrand GUILLELMET
- Didier BRICHE
- Claude VAN LIERDE
- Corry NEAU
- Michel MADELEINE
- Christian LAMBLIN |
| - les Maires | - Michel DAGNIAUX
- Amédée BUSSIERE
- Patrice MARCHAND
- Nicole LADURELLE
- Daniel DRAY
- Michel MANGOT
- André GILLOT |

Approuvé la composition des commissions.

Créé la commission d'appel d'offres et **installé** les élus membres, **créé** la commission de délégation de service public et **installé** les élus membres.

Désigné les délégués représentants la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne au sein des syndicats et organismes suivants :

- Service Départemental d'Incendie et de Secours (1 titulaire et 1 suppléant),
 - Philippe ESPERCIEUX (T), Jean-Michel BUISSON (S),
- Groupement d'intérêt Public « Initiative pour un développement Durable » (4 titulaires),
 - Eric WOERTH, Jérôme BREUZET, Sébastien COQUEREAU, André GILLOT,

- Maison de l'Emploi de l'Entreprise et de la Formation – Mission locale (3 titulaires et 1 suppléant),
 - Didier BRICHE (T), Didier GARNIER (T), Jean-Michel BUISSON (T), Yves CARINI (S),
- Collèges de Chantilly, Lamorlaye et Gouvieux (1 titulaire par Conseil d'Administration),
 - Mélanie CRONNIER, Marie-Françoise TREVISSOI, Nicole LADURELLE,
- Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise (10 titulaires et 10 suppléants),
 - Michel DAGNIAUX (T), Eric AGUETTANT (S), Bertrand GUILLELMET (S), Claude VAN LIERDE (T), François DESHAYES (T), Yves DULMET (S), Didier BRICHE (T), Jeanou MOREAU (S), Daniel DRAY (T), Marie-Claire GISBERGUES (S), Michel MADELEINE (T), Martine MAHAUT (S), François ROUET (T), Christian LAMBLIN (S), Henri HERRY (T), Xavier VAN GEIT (S), Michel MANGOT (T), Sophie LOURME (S), Corry NEAU (T), Marcel SARAMITO (S),
- Syndicat intercommunal des collèges de Senlis (2 titulaires et 2 suppléants),
 - Daniel DRAY (T), Danielle DAISIER (S), Laure LIMOGES (S), Jean-Pierre LEMAISTRE (T),
- Oise Sud Initiative (1 titulaire),
 - Didier GARNIER,
- CNAS (1 titulaire),
 - Martine MAHAUT
- Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise – ADTO (1 représentant titulaire),
 - François DESHAYES,
- Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Nonette (1 représentant titulaire),
 - André GILLOT,

Délégué au Président et au Bureau les compétences ci-après :

Président	Bureau
<ul style="list-style-type: none"> - D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés intercommunales utilisées par les services publics intercommunaux - De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services et leurs avenants qui peuvent être passés selon la procédure simplifiée en raison de leur montant, fixé réglementairement par décret (Marchés A Procédure Adapté - MAPA), lorsque les crédits sont prévus au budget 	<ul style="list-style-type: none"> - De fixer, les tarifs des droits prévus au profit de la CCAC qui n'ont pas un caractère fiscal. - De procéder, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires - De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services

<ul style="list-style-type: none"> - De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans - De passer les contrats d'assurance - D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges - De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 5 000€ - De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts - D'intenter au nom de la CCAC les actions en justice ou de défendre la CCAC dans les actions intentées contre elle 	<ul style="list-style-type: none"> - De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la CCAC à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes
---	--

Attribué des indemnités de fonction au Président et aux Vice-présidents et **fixé** ces indemnités comme suit :

- 19% du montant maximum alloué aux Présidents des communautés de communes, soit 487,54 € brut par mois.
- 80% du montant maximum alloué aux Vice-présidents des communautés de communes, soit 752,08 € brut par mois.

Approuvé la dématérialisation des échanges entre les élus et l'administration de l'Aire Cantilienne, concernant notamment les convocations et l'envoi des rapports des réunions de conseil communautaire.

La séance est levée à 22 heures 30.

Vu pour être affiché le 12 avril 2014, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

A Chantilly, le 11 avril 2014

Le Président,

Eric WOERTH